

PRESENTS : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeanine FAIVRE, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Cécile BESNIER – TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, André REYDELLET, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, , Micheline REBREYEND-COLIN, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, , Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON représenté par sa suppléante Marie-Thérèse CHAMPON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS, Nicole VELON, Maurice BESSARD, Michel SOUSSIA, Cyril JOURNEAUX, Claude BONNE, Martine MATIAS, Stéphane JACQUEMIN, Alain BORGES, Frédéric BRIDE, Jacques GIRERD.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Marie –Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Frédéric JACQUEMIN, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Fabienne BOUVIER, Patrick BARDET, Isabelle BRANCHY, Pascal RAVIER.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

Le Président ouvre la séance et demande l'autorisation d'inscrire de nouveaux points à l'ordre du jour :

- Approbation des zonages d'assainissement sur les communes de DESSIA, CEZIA, CONDES et THOIRETTE
- Fixation des tarifs de vente de l'énergie bois
- Acte de vente de 2 parcelles en zone d'activités de SAINT JULIEN – l'une à l'entreprise Jura Fermeture et l'autre à l'entreprise GAUTHRIN.

A l'unanimité, les conseillers communautaires acceptent cette demande.

Après la diffusion du tournage réalisé par l'entreprise "Les drones du Jura" installée à LAVANS sur VALOUSE retraçant quelques animations proposées dans le cadre de la « semaine Petite Montagne, Grands Talents », le Président donne la parole à Monsieur Jean-Marc BOUET.

✚ Présentation du dispositif « école de la 2^e chance du Jura » par son Président, Jean-Marc BOUET.

Ce dispositif, initié en 1997 à l'échelon national et européen par Madame CRESSON, permet de donner une seconde chance à des jeunes de 18 à 25 ans, sortis des écoles sans qualification professionnelle ou diplôme. Sur environ 1 900 000 « décrocheurs », 120 à 130 000 sont concernés par le dispositif. Pour le Jura, 200 000 jeunes se trouvent dans cette situation difficile, l'école de la 2^e chance située dans les locaux du CFA à GEVINGEY permet d'accueillir une quarantaine de jeunes, parfois en internat. La motivation est à la base de l'entrée dans le dispositif qui bénéficie d'aides de la Région, du Conseil Départemental et du Crédit Agricole par l'initiation, l'accompagnement dispensé aux jeunes pour la gestion de leur porte-monnaie. L'apprentissage des fondamentaux, la formation à la citoyenneté, le respect du règlement et l'assiduité, les stages en entreprises sont au cœur de la formation qualifiante qui dure de 6 à 7 mois. Les difficultés pour toucher ces jeunes sont rappelées par Monsieur Jean-Marc BOUET qui invite chaque maire ou conseiller communautaire à relayer l'information et transmettre les coordonnées de la mission Locale ou de l'école de la 2^e chance.

✚ Intervention de Madame la principale du Collège Xavier BICHAT

En lien avec les 3 chefs de centres de secours locaux (ARINTHOD, SAINT- JULIEN et THOIRETTE), la notion des cadets de la sécurité civile serait reconnue au collège d'ARINTHOD, tout comme elle l'est à CHAMPAGNOLE – le seul autre collège du Jura à l'avoir mise en place. Ainsi 34 jeunes qui ont manifesté leur volontariat, s'engagent dans une démarche d'entraide et de solidarité tout en reprenant confiance et estime de soi.

Le 16 février 2017, de 18 à 20 heures, une formation "premiers secours" à destination de la population de la Communauté de Communes sera assurée. Les cadets assisteront les formateurs des 3 centres de secours. Notez cette date et venez soutenir leurs actions ! La communauté de Communes participe à l'organisation de cette intervention, elle diffusera l'information qui paraîtra dans le bulletin communautaire de Janvier 2017 et les parents seront informés.

✚ Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président

- Zonage d'assainissement- les enquêtes publiques se déroulent aux dates suivantes sur chaque commune
 - MONNETAY : du 27 octobre au 01 décembre 2016 inclus
 - LAINS : du 27 octobre au 01 décembre 2016 inclus
 - LEGNA : du 21 octobre au 19 novembre 2016 inclus
 - VOSBLES : du 21 octobre au 19 novembre 2016 inclus
- Zonage d'assainissement de la commune de CORNOD
 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, elle serait de 50 % du coût estimé 5 900 €
- Elimination des eaux claires parasites d'AROMAS Ceffia
 - Les travaux sont confiés à l'entreprise PETITJEAN pour une dépense de 10 932 € HT.

- Vidange des dispositifs d'assainissement non collectif

Le marché est signé avec l'entreprise HUSSON pour la période 2016-2018, il permet aux particuliers de bénéficier de tarif préférentiel.

✚ Transfert des zones d'activités au 01/01/2017 : informations

Le transfert des zones d'activités à la communauté de communes au 01/01/2017, en pleine propriété pour permettre la cession des terrains aménagés non vendus à ce jour, est imposé par la loi NOTRE. Ainsi celle de « La Forêt » à ARINTHOD et celle de SAINT JULIEN seront concernées sur les 6 recensées sur le territoire - ARINTHOD, SAINT JULIEN, AROMAS, THOIRETTE, VESCLES, GIGNY-sur-SURAN avec la particularité pour celle – ci de ne pas être divisée en lots desservis par une voirie ou des équipements internes de zone (il s'agit davantage d'une réserve foncière que d'une zone d'activités).

La communauté de communes devra racheter 7031 m² à ARINTHOD et 3014 m² à SAINT JULIEN selon un prix de vente validé par délibération concordante des collectivités concernées.

Les conseils municipaux sont invités à définir l'emprise de la zone d'activités pour qu'elle corresponde à la réalité et classer dans le domaine public communal les équipements de zone et leurs accessoires pour permettre de clarifier leur gestion au titre des compétences déjà transférées.

✚ F.P.U. (fiscalité professionnelle unique) : Point sur le travail en cours ; réflexions et échanges pour évoluer, au prochain Conseil Communautaire, vers une décision de passage à ce régime fiscal au 01/01/2017.

Par la F.P.U, le produit de la CVAE issue de la Contribution Territoriales des Entreprises (ex Taxe professionnelle) serait versé en totalité à la Communauté de Communes, les communes continueraient de percevoir la part CFE de la Contribution Territoriales des Entreprises. La ventilation des autres produits fiscaux (Taxe habitation, taxe foncière...) n'est pas impactée.

Ce dispositif s'accompagne d'Attributions Compensatrices (AC). Les conseillers communautaires valident le principe de neutralité entre les recettes et les charges transférées, d'équité entre les situations. Ils prennent acte que le montant des A C est calculé en fonction des comptes administratifs 2016. Tout en figeant une situation au 1^{er} janvier 2017, les communes bénéficient d'une garantie. Si une entreprise fait faillite, elles continueront de percevoir les AC calculées à la mise en place de la FPU alors que l'E.P.C.I. perdra des recettes fiscales.

Par ailleurs, le projet de loi de finances maintient une DGF bonifiée de 10 € / habitants pour la communauté de communes.

Le dossier sera travaillé puis présenté d'abord en réunion d'information des –Maires, adjoints aux finances et Secrétaires de Mairie- le jeudi 8 décembre à 17 heures puis en conseil communautaire prévu le 15 décembre 2016, pour permettre aux conseillers de délibérer et voter ou non la mise en place de la F.P.U. au 01/01/2017.

✚ Assainissement : Approbation des zonages d'assainissement sur plusieurs communes

Après avoir délibéré sur chaque projet de zonage d'assainissement et décidé de le soumettre à enquête publique, ces dernières sont terminées. Les techniciennes présentent les conclusions du Commissaire Enquêteur et précisent que le rapport et le plan de zonage d'assainissement approuvés sont tenus à disposition du public, à la Communauté de Communes et en mairie de la commune concernée aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat.

ARINTHOD : l'enquête publique s'est déroulée en mairie d'ARINTHOD du 7 juin 2016 au 8 juillet 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté.

GENOD : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de GENOD du lundi 22 août 2016 au jeudi 22 septembre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté.

DRAMELAY : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de DRAMELAY du lundi 22 août 2016 au jeudi 22 septembre 2016 inclus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté. La commune relève en totalité de l'assainissement non collectif.

THOIRETTE : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de THOIRETTE du 09 Septembre 2016 au 08 Octobre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté.

- BOURG habitations déjà raccordées à la station d'épuration en assainissement collectif
- BOURG habitations non raccordées à la station d'épuration en assainissement individuel
- Les hameaux de CHALEA, MELIGNA et LA SOURCE en assainissement individuel

DESSIA : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de DESSIA du 22 Septembre 2016 au 21 Octobre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté.

- BOURG habitations déjà raccordées à la station d'épuration en assainissement collectif
- BOURG habitations non raccordées à la station d'épuration en assainissement individuel

- LES GRANGES DE DESSIA habitations déjà raccordées à la station d'épuration en assainissement collectif

- LES GRANGES DE DESSIA habitations non raccordées à la station d'épuration en assainissement individuel.

CHISSERIA : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de CHISSERIA du 11 mai 2016 au 06 juin 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté. La commune relève en totalité de l'assainissement non collectif.

CONDES : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de CONDES lundi 26 septembre 2016 au jeudi 27 octobre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté.

SAINT- JULIEN : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de SAINT JULIEN du 06 Septembre 2016 au 07 Octobre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté.

- BOURG et hameaux : habitations déjà raccordées à la station d'épuration en assainissement collectif

- BOURG et hameaux : habitations non raccordées à la station d'épuration en assainissement individuel

CHATONNAY : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de CHATONNAY du 06 Septembre 2016 au 07 Octobre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté. La commune relève en totalité de l'assainissement non collectif.

CEZIA : l'enquête publique s'est déroulée en mairie de CEZIA du 09 Septembre 2016 au 08 Octobre 2016 inclus

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le plan de zonage d'assainissement tel que présenté. La commune relève en totalité de l'assainissement non collectif.

Selon les devis ou factures présentés par les particuliers dans le cadre de demande de subvention allouée par l'Agence de l'Eau, la réhabilitation d'un assainissement non collectif coûte environ de 6 000 € à 10 000 € HT et bénéficie d'aide à hauteur de 3 000 € si les critères d'éligibilité sont respectés. Ce montant pourrait passer à 3 300 € mais des études de sol seraient exigées.

Affaires touristiques :

- Projet et études en cours

Valorisation du site d'Oliferne

Le conseil communautaire approuve le lancement d'étude et valide le plan de financement prévisionnel :

| DEPENSES HT | RECETTES HT |
|---------------------------------------|--|
| Etude de valorisation 36 735 € | Subvention Etat (Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura) : 17 370 € |
| | Subvention Conseil Régional BFC 11 730 € |
| | Autofinancement 7 635 € |
| TOTAL : 36 735 € | TOTAL : 36 735 € |

Il autorise le Président à signer tous documents nécessaires.

Maison familiale de la Platière à THOIRETTE

Le Conseil Communautaire souhaite étudier l'opportunité de mettre en œuvre un projet touristique sur la commune de THOIRETTE, par l'acquisition de la Maison familiale de la Platière et prend acte qu'un cabinet spécialisé dans l'hôtellerie-restauration peut les aider dans cette démarche. Sans préjuger de la suite donnée à ce dossier, il approuve le bien-fondé de l'arrêté du Président confiant cette étude au cabinet "HOTEL ACTIONS" moyennant la somme de 5 600 €.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de la délibération du Conseil Municipal de la Commune de THOIRETTE en date du 08 novembre 2016 qui approuve le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes à hauteur de 50 % du montant HT du coût, hors subventions, de l'étude. Il accepte ce fonds de concours et autorise le Président à signer tous documents nécessaires.

Valorisation du lac de Coiselet

Le travail en partenariat avec les communes de CONDES, CHANCIA et la Communauté de Communes Jura Sud se poursuit. Des réflexions sur des aménagements favorisant les activités nautiques, la réhabilitation des hébergements, la valorisation ou la création d'activités annexes émergent. Une étude estimée à 40 000 € HT qui pourrait être subventionnée à hauteur de 50 % aiderait à définir le projet de valorisation.

L'atelier Marichy.

Cet atelier vivant par les explications et les démonstrations du propriétaire s'inscrit en complément de l'exposition « les outils d'autrefois ». Concevoir le devenir de ce site comme l'est l'atelier des "Savoir-Faire" de RAVIOLLES est l'une des pistes de réflexion. Monsieur Cyrille JOURNEAUX intégrera la commission tourisme qui travaille sur ce dossier.

Moulin Pont des Vents.

La commune de MONTLEUR et la communauté de communes souhaitent redynamiser l'endroit.

- Office de Tourisme Pays lacs et Petite Montagne :

- Approbation des nouveaux statuts

Le Conseil Communautaire approuve les nouveaux statuts qui portent principalement sur une meilleure représentativité des collectivités. Chaque Communauté de Commune - Région d'ORGELET – Petite Montagne-Pays des Lacs disposera de 3 sièges au lieu d'un auparavant. Le maire de CLAIRVAUX est membre de droit. Les acteurs socio économiques et notamment les hébergeurs sont aussi représentés, à ce titre, Monsieur Jean Claude NEVERS siège au sein du conseil d'administration. Le fonctionnement de l'Office de Tourisme relèvera de celui d'une association tout comme aujourd'hui.

- Désignation de 3 délégués communautaires

A l'unanimité, le Conseil Communautaire désigne Mesdames Josiane CARRETIE et Françoise GRAS, Monsieur Jérôme BENOIT.

Point sur les affaires économiques :

- La fibre optique

Plusieurs techniques sont envisageables mais 2 principales font débat :

- La montée en débit : un coffret qui permet le raccordement de plusieurs communes ou hameau est installé. Cette solution permet de mailler le territoire plus rapidement mais plus on s'éloigne de ce raccordement plus la connexion au haut débit perd en vitesse et en qualité. A terme il ne serait pas suffisant pour répondre aux besoins des usagers.
- La fibre optique « à la porte de chaque maison » et raccordement individuel au réseau. Si la qualité des connexions est garantie et la viabilité des aménagements, la dépense est très supérieure.

Les conseillers communautaires se heurtent à un dilemme : la fibre partout, pour tous et tout de suite par la montée en débit aux risques de n'être qu'une mesure transitoire donc une dépense à renouveler ou le réseau de fibre optique reliant chaque habitation aux serveurs.

Ce dossier très technique appelle des explications complémentaires. Aucun choix n'est arrêté à ce jour, néanmoins le secteur de la Petite Montagne est inscrit dans la première tranche du Conseil Départemental du Jura car la participation de la collectivité est actée dans le budget 2016.

- Acte de vente de 2 parcelles en zone d'activités de SAINT JULIEN – l'une à l'entreprise Jura Fermeture et l'autre à l'entreprise GAUTHRIN.

Le Président fait part de la demande de chacun des gérants des entreprises Jura Fermeture et GAUTHRIN d'acheter du terrain sur la zone artisanale de SAINT –JULIEN, respectivement environ 1500 m² et 800 m². Les conseillers communautaires acceptent ces demandes, rappellent leur délibération fixant le prix de vente du terrain à 2.50 € le m², précisent que les frais de bornages seraient à la charge des acquéreurs, que la Communauté de Communes s'engage à nettoyer le terrain cédé à GAUTHRIN, que la cession se fera sous forme d'acte administratif. Ils autorisent le Président à signer tous documents nécessaires.

La voirie : compte-rendu travaux

Les travaux sont terminés sauf sur VALFIN-sur-VALOUSE. En concertation, avec le Maire, pour des raisons techniques ils sont reportés pour 2017.

Le fauchage en 2 passes dont la dernière avec un bras élagueur a donné satisfaction.

La commission a examiné les demandes d'élagage avant de les soumettre à proposition de marché public.

L'entreprise CAILLON ENVIRONNEMENT interviendra sur le secteur de SAINT JULIEN, l'entreprise BUCHOT sur le celui d'ARINTHOD et d'AROMAS. L'employé de la Commune participant à la prestation, son coût est calculé différemment.

La réunion avec les déneigeurs a déjà eu lieu. Quelques modifications de circuits s'imposent mais tous sont prêts ! Pour le dernier hiver 2015-2016, le déneigement a représenté une dépense de 32 097 € dont 22 056 € d'astreinte.

Le Conseiller Départemental est interpellé sur l'absence de marquage au sol des voies départementales après travaux. Les conseillers insistent sur la nécessité d'adresser un courrier au Président du Conseil Départemental.

Environnement :

- Point Gemapi

Une étude est portée par Conseil Départemental du Jura, elle porte sur la haute vallée de l'AIN. Une réunion de restitution est prévue le 09 décembre 2016 au cours de laquelle seront dressés la synthèse des attentes et les scénaris envisagés.

- Eau potable

La commission se réunira le 24 novembre prochain pour commencer à réfléchir à la reprise obligatoire de cette compétence.

- Natura 2000 : concours prairies fleuries

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura, un concours de prairies sur le territoire de Natura 2000 Petite Montagne pourrait être organisé en 2017. Les différents acteurs seront conviés à plusieurs réunions pour son organisation.

Le Conseil Communautaire approuve le principe de cette animation et le projet de convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Jura, sollicite les aides des partenaires financiers.

Point sur la chaufferie-bois

- Approvisionnement

La qualité et granulométrie des plaquettes fournies par la société Bresse Bois Energie donnent entière satisfaction. Cette société est très sérieuse et son gérant très impliqué. Accentuer et/ou promouvoir l'achat de bois local reste l'idée centrale du dossier.

- Fuites réseau

Après plusieurs fouilles, des fuites sur le réseau ont été détectées et réparées par la société Coffely, entièrement à leur frais au titre de la garantie décennale. Les bouchons utilisés pour le raccord de tronçon de la conduite ne serait pas tous hermétiques et entrainerait une érosion du conduit. Les fuites réseaux ont fait l'objet de constats d'huissier.

Avec l'aide d'un cabinet conseils d'avocat, le dossier fera l'objet d'une procédure judiciaire.

A titre exceptionnel, la demande de souscription d'une assurance dommage ouvrage pour les travaux de génie civil engagée lors des travaux 2008-2009 alors qu'ils ne sont pas éligibles à ce titre de garantie, ayant été reconnue, l'assurance de la collectivité accepte d'enregistrer la procédure judiciaire en sinistre.

- Tarif de vente énergie bois au 01 décembre 2016

Considérant les dépenses liées à la production et à la fourniture d'énergie bois, les prévisions de vente d'énergie, le Conseil Communautaire fixe le tarif de vente d'énergie à compter du 01 décembre 2016 ainsi :

Part fixe liée à la puissance souscrite R 2: 46.87 € HT par KW souscrit et par an (au 01/10/2015:46.87 € HT/ KW)

Part variable liée à la consommation R1 : 56.90 € HT par MWH consommé (au 01/10/2015:51.73 € HT/ MWH)

Retenant pour hypothèse que la consommation d'énergie 2016-2017 serait la même que celle de la saison précédente, pour une habitation moyenne les nouveaux tarifs représentent une hausse de 100 à 130 € TTC du montant du chauffage énergie bois sur la saison entière. Ce dernier reste concevable, 2 560 € à 2 651 € TTC (exemples retenus) compte tenu que les frais de vérification, maintenance et renouvellement de chaudières sont supprimés.

Affaires diverses

- Instruction du droit des sols

Compte tenu du désengagement des services de l'Etat pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce seuil étant probablement revu à la baisse les années futures, il est nécessaire de l'anticiper. Une lettre d'intention et de principe pour mutualiser ce service avec le Pays Lédonien (échelle du SCOT donc service à taille respectable pour répondre aux contraintes) sera adressée à son Président. A ce jour aucune modification pour les communes de la Communauté de Communes

- Questionnaire – recensement des besoins dans le cadre du schéma de mutualisation

Madame MATIAS rappelle la date butoir pour répondre à ce questionnaire et qu'aucune obligation d'adhésion n'est imposée.

- Effectifs des enfants scolarisés

Bien qu'aucune décision ne soit prise, Monsieur le Directeur Académique alerte sur la baisse d'effectif qui pourrait conduire à la fermeture d'une classe sur SAINT – JULIEN et sur ARINTHOD.

- Point sur les communes nouvelles

Au 01 janvier 2017, la communauté de communes comptera 30 communes, le départ de la BALME d'EPY étant validé par le Préfet dans le cadre du schéma de coopération intercommunale et 3 communes nouvelles regroupant 11 communes étant créées MONTLAINIA : Dessia, Lains, Montagna le Templier ; VALZIN en PETITE MONTAGNE : Chatonnay, Fetigny, Legna, Savigna ; VAL SURAN : Saint- Julien, Bourcia, Louvenne, Villechantria. Les autres projets initiés par les communes d'ARINTHOD et CHISSERIA, THOIRETTE et COISIA, AROMAS et VILLENEUVE les CHARNOD n'ont pas encore abouti.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 21 heures 30 en précisant que le prochain conseil aura lieu le 15 décembre 2016.